



FONDASYON JE KLERE
Une Fondation
une nouvelle Forme
de Citoyenneté
Une Nation

Port-au-Prince, le 02 juin 2025

Me Jean Joseph LEBRUN
Président du Conseil Supérieur du
Pouvoir Judiciaire (CSPJ)
En ses bureaux. –

Monsieur le Président,

La Fondasyon Je Klere (FJKL), représentée par sa Directrice Exécutive, Madame Marie Yolène GILLES, demeurant et domiciliée à Port-au-Prince,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Le 29 mai 2025, la dame Marie Erlande D. PAUL, huissière immatriculée au greffe du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, qui est l'une des rares femmes qui exercent en Haïti une activité trop longtemps réservée presque exclusivement aux hommes, a été requise de signifier un exploit à la requête de la dame Youri Dominique MEVS à la société Terminal Varreux S.A représentée par le sieur Gregory MEVS.

L'huissière, en sa qualité d'officier ministériel assermenté dont la mission est forcée au regard de la loi et qui n'est pas partie dans les litiges dans lesquels elle instrumente, s'est présentée au nouveau local de Terminal Varreux S.A à côté de l'hôtel Montana. Arrivée sur les lieux après s'être identifiée et avoir fait part de l'objet de sa mission, elle a été rouée de coups et bastonnée par des agents de sécurité de la compagnie ayant à leur tête le nommé Mario LESPERANCE.

Informé de ce grave incident où un officier ministériel assermenté, dans l'exercice de sa fonction, qui se trouve être en plus une femme, est bastonnée par des hommes armés, le substitut du commissaire du Gouvernement près le Parquet du Tribunal Civil de Port-au-Prince, Me Elysée FENELON, s'est immédiatement transporté sur les lieux de l'infraction et a procédé à l'arrestation du nommé Mario LESPERANCE après avoir accompli les actes de flagrance exigés par la loi ; Conduit au Parquet de Port au Prince le jeudi 29 mai 2025, le bourreau de l'huissière est placé en garde à vue sur ordre du substitut du commissaire Elysée FENELON pour délit de rébellion et la victime est envoyée à l'hôpital en vue de recevoir les soins que nécessite son cas et d'obtenir le certificat médical nécessaire à l'appréciation de la gravité des faits reprochés au prévenu et l'audition de l'affaire est fixée au lundi 2 juin au Parquet.

L'attitude du substitut Elysée FENELON est conforme à la loi pénale qui condamne le fait pour des citoyens d'opposer une résistance violente à une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public comme c'est le cas pour les huissiers de justice.

Intervenant dans le dossier sans prendre contact avec le substitut en charge du dossier et sans entendre la victime, sans même voir le dossier dont il n'est pas saisi, le commissaire du Gouvernement Frantz MONCLAIR a purement et simplement ordonné la libération du prévenu. Le substitut en charge du dossier n'a été mis au courant de l'intervention du commissaire que quand le prévenu est venu lui réclamer son téléphone qui était confisqué.

L'intervention suspecte du Commissaire du Gouvernement dans le dossier est venue alimenter les rumeurs de libération contre pots-de-vin qui circulent dans les couloirs du Palais de justice dans le cadre de cette affaire. Ce n'est pas pour la première fois que le nom du commissaire Frantz MONCLAIR est cité dans des cas de libération contre pots-de-vin ou d'autres types de scandales avec les femmes.

Monsieur le Président,

Le comportement du commissaire Frantz MONCLAIR remet en question la théorie des apparences en matière judiciaire. La théorie des apparences est une théorie juridique mise en avant par la Cour européenne des droits de l'homme depuis ses arrêts Delcourt et Borgers selon laquelle : « *justice must not only be done, it must also be seen to be done.....* » Autrement dit la justice doit être transparente. La Cour affirme l'importance attribuée aux apparences et à la sensibilité accrue du public aux garanties d'une bonne justice. L'apparence que la justice se vend aujourd'hui au plus offrant au parquet de Port-au-Prince est de nature à miner la confiance du public dans sa justice. Quelque chose doit être fait urgemment !

Pourquoi l'exposante sollicite qu'il vous plaise, **Monsieur le Président**, diligenter une enquête de moralité contre le commissaire Frantz MONCLAIR et les magistrats du Parquet de la Capitale; Décider contre eux telles mesures conservatoires que de droit ; Analyser l'état de leur patrimoine ; Ordonner à l'Inspection Judiciaire de superviser plus régulièrement et plus strictement cette juridiction ; Développer un partenariat avec l'*Unité de Lutte Contre la Corruption* (ULCC) pour sévir contre les actes de corruption avérés observés dans la juridiction de Port-au-Prince tant au niveau du Tribunal, du Parquet, des cabinets d'instruction, des Tribunaux de paix et des greffes. Donner suites aux résultats des enquêtes diligentées.

Saluts et Respects !



Marie Yolène GILLES
Directrice Exécutive

C.C. : - Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC)

C.C. : - Ministre de la justice et de la Sécurité Publique (MJSP)